



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA HEUNIERE DU 5 FÉVRIER 2026

Date de convocation : Vendredi 30 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 février, à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de la Heunière. Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Etaient présents : Loïc BUISSON – Céline DA SILVA - Jacques GIGANT – Isabelle MARTIN - Anne-Sophie RIGOLOTT - Florence ROPARS - Jean VAREN.

Etaient absent excusés : Alexandre BOURGEOT donnant pouvoir à Jérôme FOUCHER
Daniel LAVEILLE donnant pouvoir à Loïc BUISSON

Secrétaire de séance : Florence ROPARS

Ordre du jour :

1/ Approbation du Procès-Verbal de la réunion de Conseil Municipal du 18 décembre 2025

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2/ Recours Tribunal Administratif de Rouen : choix d'un avocat

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Céline DA SILVA qui a étudié le dossier.

Madame DA SILVA rappelle les faits chronologiques relatifs à la délibération annulée concernant le choix de prestataires pour l'entretien des espaces verts de la commune.

Madame DA SILVA a approché l'assurance par rapport à la protection juridique. Selon leur retour, il faut choisir un avocat. Ce choix sera transmis à l'assurance qui pourra donner droit à la commune de se défendre dans ce contentieux avec une prise en charge.

Concernant cette prise en charge de la part de l'assurance, dans ce cas précis, celle-ci s'élève à hauteur de 1 622 € TTC par litige.

Madame DA SILVA a pris contact avec deux avocates spécialisées en droit public.

Les propositions de fourchettes financières pour la défense de la commune de La Heunière sont les suivantes :

- Maître MALET Céline, propose une fourchette de 1 500 € et 3 000 € HT.
- Maître GILLET Sandrine, propose une fourchette de 2 500 € et 3 500 € HT.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la partie adverse dans ce dossier.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur le choix de l'avocat afin de représenter et défendre la commune.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GIGANT qui est favorable à la défense de la commune, mais émet une réserve sur le coût final de cette opération.

Monsieur le Maire rappelle les principes de sincérité que revêt la fonction de Maire.

Après discussions, la représentation de la commune par un avocat est approuvée à 5 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention. Maître MALET est choisie pour défendre la commune dans ce contentieux.

Madame DA SILVA exprime son étonnement face aux votes défavorables au choix d'un représentant pour la défense de la commune.

3/ Compte Financier Unique (CFU)

Monsieur le Maire explique son intention de clôturer les comptes avant la fin de cette mandature.

Il explique que la maquette officielle n'a pas encore été reçue.

Le CFU est un document qu'il est possible de voter jusqu'au 30 juin de l'année N+1.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est possible de voter le Budget Primitif (BP) jusqu'au 30 avril 2026.

4/ Affectation du résultat

Monsieur le Maire transmet les informations et les données qu'il a à disposition pour l'affectation du résultat. Ces chiffres seront intégrés au CFU.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour l'exécution budgétaire de la commune jugée saine.

Cette décision est reportée.

5/ Ouverture anticipée de crédits

Afin de pouvoir régler les factures d'investissement, la commune doit prendre une délibération d'ouverture anticipée de crédits si le vote du BP de l'exercice courant n'a pas eu lieu.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

6/ Questions diverses :

6.1/Syndicat de Voirie : avis sur une proposition de changement des statuts

Cette proposition de changement de statut vient de la commune de la Chapelle-Longueville.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu en mairie.

Étant donné que la commune a été adhérente au Syndicat de Voirie tardivement, l'avis de la commune de La Heunière ne sera peut-être pas retenu.

6.2/ Mariage du mois d'avril

Le mariage prévu au mois d'avril 2026 est décalé au vendredi 17 avril 2026.

6.3/ CET : ouverture et alimentation

Madame la Secrétaire Générale de Mairie informe l'ouverture de son Compte Epargne Temps et de son alimentation de 3 jours.

6.4/ Tenue des bureaux de vote

Monsieur le Maire informe qu'il sera absent le 15 mars 2026 et qu'il ne pourra par conséquent tenir le bureau de vote sur ce jour-là. Une délégation de pouvoir sur la Présidence du Bureau de vote sera effectuée pour Madame ROPARS.

Monsieur GIGANT informe qu'il sera absent le 22 mars 2026 et qu'il ne pourra par conséquent tenir le bureau de vote ce jour-là.

Le 15/03/2026

8H00-10H30	10H30-13H00	13h00-15h30	15h30-18h00
DA SILVA Céline MARTIN Isabelle ROPARS Florence	BUISSON Loïc RIGOLOT Anne- Sophie VAREN Jean	BOURGEOUX Alexandre LAVEILLE Daniel MARTIN Isabelle	BUISSON Loïc GIGANT Jacques ROPARS Florence

Le 22/03/2026

8H00-10H30	10H30-13H00	13h00-15h30	15h30-18h00
DA SILVA Céline FOUCHER Jérôme ROPARS Florence	DA SILVA Céline MARTIN Isabelle VAREN Jean	BUISSON Loïc BOURGEOUX Alexandre LAVEILLE Daniel	FOUCHER Jérôme RIGOLOT Anne- Sophie ROPARS Florence

Pour le dépouillement du 15 mars, Florence ROPARS, Céline DA SILVA, Jacques GIGANT, Anne-Sophie RIGOLOT.

Pour le dépouillement du 22 mars, Jérôme FOUCHER, Florence ROPARS, Isabelle MARTIN, Céline DA SILVA, Anne-Sophie RIGOLOT.

Les Présidents de la tenue des bureaux de votes aux différents horaires sont identifiables en gras sur les tableaux ci-dessus.

6.5/ Obligation de participation : mutuelle

Monsieur le Maire explique que la participation à la mutuelle des agents est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2026.

La Secrétaire Générale de Mairie fera un dossier explicatif sur ce point et récoltera les retours afin de soumettre le projet de délibération au Comité Social Territorial (CST).

6.6/ Factures DELAFOSSE

Monsieur BUISSON demande si la prise en charge des factures concernant l'entretien des espaces verts de la commune a été complète sur l'exercice 2025.

En effet, Monsieur le Maire répond que les mandats ont bien été réalisés sur 2025.

6.7/ Suivi pollution de la mare

Aucun avancement pour le moment sur ce dossier malgré les relances.

Fin de la séance à 21h20

Echange avec le public présent